ÉPITRE DE SAINT JUDE

INTRODUCTION

L'auteur de cette Epître est l'Apôtre S. Jude, qu'on appelait aussi Thaddée ou Lebbé. Il se dit lui-même frère de Jacques, ce qu'il faut entendre de S. Jacques le Mineur, l'autre apôtre du même nom, frère de S. Jean, ayant subi le martyre depuis longtemps et étant alors beaucoup moins connu. S. Jude prend ce titre, plutôt que celui d'apôtre, soit parce qu'un autre apôtre ayant porté son nom, la qualité d'apôtre ne le désignerait pas d'une manière aussi précise, soit parce que sa parenté avec l'évêque de Jérusalem est de nature à le rendre plus cher aux Juifs convertis auxquels il paraît s'adresser. Cette Lettre a toujours fait partie de la version italique. Elle est mentionnée dans le canon de Muratori, comme dans ceux des Conciles de Laodicée (363) et d'Hippone (393). On la trouve citée dès les premiers temps par Tertullien (200), Clément d'Alexandrie (165-200), Origène (186-255), S. Pamphile, etc., et l'on ne la voit rejetée positivement nulle part. Néanmoins, ce qu'elle dit de la lutte de S. Michel contre Satan, 9, et de la prophétie d'Enoch, 14, excitait quelque défiance, de sorte qu'elle a été placée par Eusèbe parmi les antilégomènes, et qu'on la compte aujourd'hui au nombre des deutérocanoniques.

Le but de S. Jude, comme celui de S. Pierre, dans sa seconde Epître, est de prémunir les fidèles contre les séductions des docteurs gnostiques. Il part de ce principe, que la foi a été livrée aux saints une fois pour toutes, 3, et que c'est pour s'en être écarté, 4-7, et pour avoir abandonné la société qui en fait profession, que les sectaires sont tombés dans des abîmes d'erreur, d'impiété et d'immoralité. En conséquence, il exhorte les fidèles à se souvenir des vérités qui leur ont été annoncées au commencement par les Apôtres, à s'édifier eux-mêmes sur le fondement de leur très sainte foi, à persévérer dans l'espérance et la charité, et à sauver tous ceux qu'ils pourront soustraire au feu de la vengeance divine, 19-23.

Les coïncidences de l'Epître de S. Jude avec la seconde de S. Pierre ne peuvent s'expliquer que par une imitation volontaire de la part de l'un ou de l'autre Apôtre. Un certain nombre de commentateurs attribuent cette imitation à S. Pierre, en alléguant pour raison que, dans sa première Lettre, il a reproduit pareillement plusieurs pensées de S. Paul. Néanmoins, la supposition contraire paraît plus vraisemblable. En effet : — 1° Il n'y a pas de parité entre les allusions que S. Pierre a pu faire dans sa première Epître à certains passages de saint Paul et un emprunt si littéral et si étendu, qui comprendrait la plus grande

partie de l'Epître de S. Jude. — 2° S. Pierre n'avait pas d'intérêt à s'approprier la Lettre de S. Jude. S. Jude, au contraire, trouvait un avantage à citer S. Pierre : il ajoutait à sa considération et à son autorité personnelles celle du Prince des Apôtres et du chef de l'Eglise. — 3° L'Epître de S. Pierre paraît avoir été écrite la première. Elle parle au futur; elle prédit les hérésies qui vont bientôt paraître, II, 1-3 : celle de S. Jude parle au passé, elle donne les faits qu'elle décrit pour l'accomplissement des prophéties faites par les Apôtres. Par suite, S. Jude combat les sectaires avec plus de force et les caractérise d'une manière plus précise. — 4° Le style de S. Jude est meilleur, plus soigné, plus soutenu. On y voit moins de répétitions. — 5° S. Jude paraît commenter et expliquer S. Pierre. Au verset 10, il développe et éclaircit ce que S. Pierre avait laissé dans l'ombre, et au verset 9, sa citation du livre de l'Assomption de Moïse semble avoir pour but de confirmer un fait qu'a avancé S. Pierre. L'Epître de S. Jude nous semblerait donc postérieure et d'une date assez rapprochée de la ruine de Jérusalem.

Quoi qu'il en soit, du reste, la ressemblance si visible qui existe entre ces deux Epîtres est une preuve de leur authenticité. On ne se fait pas faussaire pour le plaisir de transcrire, et l'on n'a pas d'intérêt à s'approprier ce qui est sans autorité. (L. Bacuez.)

ÉPITRE
DE SAINT JUDE

CHAPITRE UNIQUE.

Combattre pour la foi et pour la tradition. Exemples de la justice de Dieu, Faux docteurs caractérisés. Contestation touchant le corps de Moïse. Prophétie d'Hénoch. Foi, prière, confiance, amour de Dieu, haine de la chair.

1. Jude, serviteur de Jésus-Christ et frère de Jacques, à ceux qui sont aimés de Dieu le Père, et conservés et appelés en Jésus-Christ.

2. Que la miséricorde, la paix et la charité abondent en vous.

3. Mes bien-aimés, me sentant pressé de vous écrire touchant votre salut commun, j'ai dû écrire afin de vous exhorter à combattre pour la foi qui a été déjà transmise aux saints.

4. Car il s'est introduit parmi vous quelques hommes impies (qui depuis longtemps ont été prédestinés à ce jugement), changeant la grâce de notre Dieu en luxure, reniant notre seul Maître et Seigneur, Jésus-Christ.

5. Or je veux vous rappeler, à vous qui savez déjà toutes ces choses, que Jésus ayant délivré le peuple de la terre d'Egypte, perdit ensuite ceux qui ne crurent point;

6. Que, quant aux anges qui ne conservèrent pas leur première dignité, mais qui abandonnèrent leur propre demeure, il les mit en réserve pour le jugement du grand jour, dans des chaînes éternelles et de profondes ténèbres.

7. C'est ainsi que Sodome et Gomorrhe, et les villes voisines livrées aux mêmes excès d'impureté, et courant après d'infâmes débauches, sont devenues un exemple, en souffrant la peine d'un feu éternel.

8. Et cependant c'est de la même manière que ceux-ci souillent encore leur chair, qu'ils méprisent la domination, et qu'ils blasphèment la majesté.

5. Nom., XIV, 37. — 6. II Pierre, II, 4. — 7. Genèse, XIX, 24.

3. *Aux saints.* Voy. Act., IX, 13.

6. Les démons ne peuvent sortir de l'enfer que par la permission de Dieu, et pour tenter les hommes que Dieu veut bien qu'ils tentent. Leur supplice dure depuis le moment de leur révolte; ils sont déjà jugés, mais leur sentence sera alors prononcée et confirmée pour toute l'éternité.

8. *Ceux-ci;* c'est-à-dire les faux docteurs contre lesquels l'apôtre cherche à prémunir les fidèles auxquels il écrit.

9. Lorsque l'archange Michel, disputant avec le diable, lui contestait le corps de Moïse, il n'osa pas le condamner avec des paroles de malédiction, mais il dit : Que le Seigneur te commande.

10. Mais ceux-ci blasphèment tout ce qu'ils ignorent, et dans tout ce qu'ils connaissent naturellement comme les animaux muets, ils se corrompent.

11. Malheur à eux parce qu'ils sont entrés dans la voie de Caïn, et que s'égarant comme Balaam, ils ont, pour le gain, rompu toute digue, et se sont perdus dans la rébellion de Coré.

12. Ils font le déshonneur de leurs festins, se gorgeant sans retenue, se paissant eux-mêmes; nuées sans eau que les vents emportent çà et là; arbres qui ne fleurissent qu'en automne, stériles, deux fois morts, déracinés;

13. Vagues furieuses de la mer, jetant l'écume de leurs infamies; astres errants auxquels une tempête de ténèbres est réservée pour l'éternité.

14. C'est d'eux qu'Enoch, le septième après Adam, a prophétisé, disant : Voici venir le Seigneur avec ses milliers de saints,

15. Pour exercer son jugement contre tous les hommes, et convaincre tous les impies touchant toutes les œuvres d'impiété qu'ils ont faites, et toutes les paroles dures qu'ont proférées contre Dieu ces pécheurs impies.

16. Ce sont des murmurateurs, se plaignant sans cesse, marchant selon leurs désirs; leur bouche profère des paroles d'orgueil, et ils admirent les personnes en vue d'un profit.

17. Mais vous, mes bien-aimés, souvenez-vous des paroles qui ont été dites déjà par les apôtres de Notre Seigneur Jésus-Christ,

18. Qui vous disaient qu'à la fin des temps viendront des imposteurs, marchant selon leurs désirs dans l'impiété.

19. Ce sont des gens qui se séparent eux-mêmes, hommes de vie animale, n'ayant pas l'Esprit.

20. Mais vous, mes bien-aimés, vous édifiant vous-mêmes sur votre très sainte foi, priant dans l'Esprit-Saint,

21. Conservez-vous dans l'amour de Dieu, attendant la miséricorde de Notre Seigneur Jésus-Christ pour la vie éternelle.

22. Reprenez ceux-ci après les avoir convaincus;

9. Zach., III, 2. — 11. Genèse, IV, 8; Nom., XXII, 23; Nom., XVI, 32. — 12. II Pierre, II, 17. — 14. Apoc., I, 7. — 16. Ps. XVI, 10. — 17. I Tim., IV, 1; II Tim., III, 1; II Pierre, III, 3.

---

9. *Que le Seigneur te commande* fortement, qu'il te réprimande avec menaces. C'est le vrai sens du texte. Compar. Matt., VIII, 26: Marc, IV, 39; Luc, VIII, 24. Ceci n'est pas rapporté dans l'Ecriture; saint Jude le savait par la tradition.

14. *Le septième après Adam;* c'est-à-dire le septième patriarche. — *A prophétisé.* La prophétie qui est rapportée ici ne se trouve pas dans l'Ecriture; l'apôtre l'a connue par la tradition ou par une révélation particulière de Dieu.

18. *Dans l'impiété;* littér., *dans les impiétés.* D'autres, se conformant au Grec, qui porte *des impiétés*, au génitif, comme régime de *désirs*, traduisent: *Selon leurs désirs impies.*

19. *L'Esprit;* c'est-à-dire l'Esprit de Dieu.

23. Sauvez ceux-là en les arrachant au feu. Pour les autres, ayez-en pitié par crainte, prenant même en haine cette tunique de chair qui est souillée.

24. Mais à celui qui peut vous conserver sans péché, et vous établir en présence de sa gloire, purs et pleins de joie à l'avènement de Notre Seigneur Jésus-Christ;

25. Au seul Dieu notre Sauveur, par Jésus-Christ Notre Seigneur, gloire et magnificence, empire et puissance, avant tous les siècles, et maintenant, et dans tous les siècles des siècles. Amen.

---

23. *Prenant même en haine*, etc.; c'est-à-dire ayant même horreur. L'apôtre semble faire allusion à ce qui est dit dans la loi mosaïque des vêtements souillés par la lèpre ou d'autres impuretés légales, dont on ne pouvait se purifier qu'en lavant non seulement le corps, mais encore le vêtement. Voy. Lévitiq., XIII, 47 et suiv. Il veut donc dire par cette comparaison : Fuyez avec le plus grand soin même les apparences de tout ce qui pourrait souiller vos âmes.